



## Le projet de reconstruction de la ligne Avelin-Gavrelle déclaré d'utilité publique

Après 5 années d'études, de concertation, puis d'instruction, le projet Avelin-Gavrelle est déclaré d'utilité publique. Le 19 décembre 2016, la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a signé la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), publiée au Journal Officiel le 1<sup>er</sup> janvier 2017. À travers cette décision, l'État acte l'utilité et l'intérêt général du projet, ainsi que sa réalisation en technique aérienne d'Avelin à Gavrelle.

C'est une phase opérationnelle qui s'ouvre désormais pendant laquelle RTE respectera, dans le dialogue, tous les engagements pris tout au long de l'élaboration du projet.

Par ailleurs, en réponse aux demandes de la ministre, exprimées dans un courrier à François Brottes, président du directoire de RTE, les dispositions suivantes seront également mises en œuvre :

- le rachat, par RTE, des maisons situées à moins de 100 m des câbles de la future ligne, pour les propriétaires qui le souhaiteront ;
- l'instauration d'un suivi médical personnalisé pour répondre aux inquiétudes et rassurer les riverains de la future ligne.

Pour y veiller, un Comité de Suivi des Engagements (CSE) sera mis en place, courant 2017, par les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais, auquel RTE participera.

Je vous invite à découvrir, dans ce Journal du projet n°8, le contenu détaillé de la DUP ainsi que les étapes qui se présentent maintenant à nous.

### sommaire

- 2** Une Déclaration d'Utilité Publique accompagnée de demandes spécifiques de l'État
- 3** Interview de Cyril Wagner, directeur de projet
- 4** 50 km de lignes électriques mises en souterrain  
Les prochaines étapes du projet

**Cyril WAGNER**  
Directeur de projet

# Une Déclaration d'Utilité Publique accompagnée de demandes spécifiques de l'État

La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du 19 décembre 2016<sup>1</sup> comprend une liste de mesures à prendre par RTE pour éviter, réduire et compenser les impacts du projet. L'État demande également à RTE des dispositions complémentaires afin de prendre en compte, le mieux possible, les préoccupations et les attentes des élus et des riverains.

## LES DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES DEMANDÉES PAR L'ÉTAT

Suite aux conclusions émises par la commission d'enquête publique, l'État demande à RTE de prendre des dispositions complémentaires :

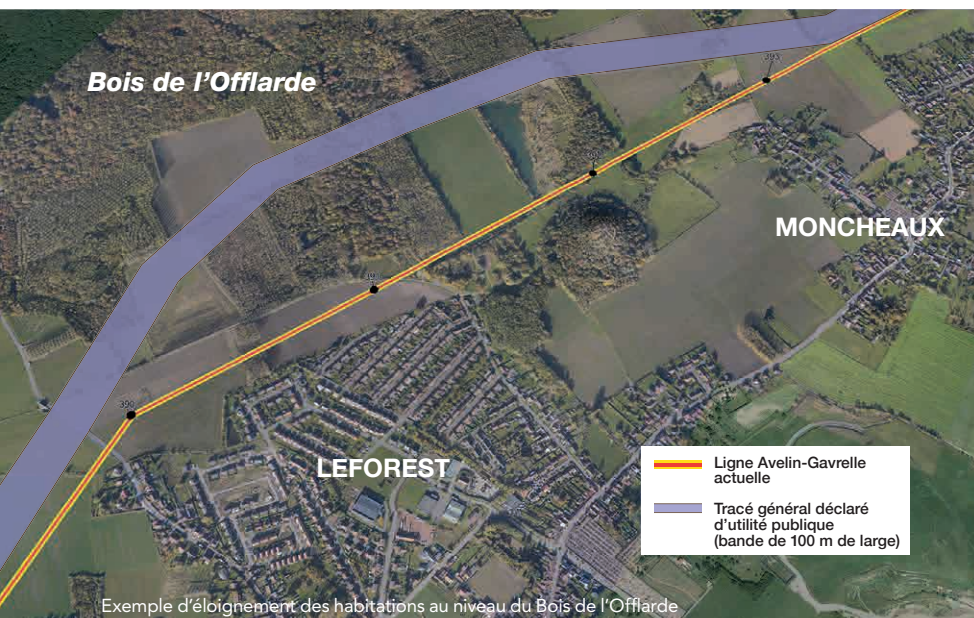
- RTE proposera à tout riverain, dont l'habitation se trouve à moins de 100 mètres des câbles électriques de la future ligne, de racheter son bien immobilier, selon des modalités à définir avec les Préfectures du Nord et du Pas-de-Calais.
- Un protocole définissant les modalités d'un suivi médical personnalisé des riverains sera élaboré avec les instances sanitaires pour répondre aux inquiétudes et rassurer les riverains.
- Un Comité de Suivi des Engagements pris par RTE sera mis en place par les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais courant 2017, en veillant à ce que l'ensemble des acteurs du territoire soit représenté.

## DES MESURES POUR ÉVITER, RÉDUIRE ET COMPENSER LES IMPACTS DU PROJET

La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) détaille, dans son annexe, une série de mesures que RTE devra prendre, dès la phase chantier, pour la mise en service de la future ligne et durant son exploitation.

Des balises avifaunes anti-percussion seront par exemple installées sur les câbles aux abords du canal de la Deule, du Bois de l'Offlarde et de la ZPS des Cinq Tailles, afin d'éviter que les oiseaux ne les percutent.

### SYSTÈME DE BALISES ANTI-PERCUSSION



Tout au long de l'élaboration du projet, RTE s'est attaché à ce que le tracé de la future ligne électrique ne surplombe aucune habitation et qu'il s'éloigne significativement des habitations existantes à chaque fois que cela était possible. Le nombre d'habitations à moins de 100 et 250 mètres de la future ligne sera ainsi réduit de plus de moitié par rapport à la situation actuelle avec la ligne existante.

Par ailleurs, le nombre de pylônes implantés sur les territoires traversés sera notablement réduit par la mise en souterrain de lignes de 20 000 à 225 000 volts, au titre des mesures compensatoires.

RTE devra également réaliser des plantations aux abords de certains secteurs, tels que le Filet Morand et les postes électriques d'Avelin et de Gavrelle. La création de voies vertes végétalisées est également à l'étude sur les communes d'Avelin, Moncheaux, Courcelles-lès-Lens, Leforest et Gavrelle.

#### PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT À L'ENTRÉE DU POSTE DE GAVRELLE



Photomontage

#### ÉTUDE POUR LA CRÉATION D'UNE VOIE VERTE LE LONG DE LA FUTURE LIGNE ÉLECTRIQUE À MONCHEAUX



Aménagement proposé – Photomontage

## LE LANCER DES ÉTUDES TECHNIQUES DÉTAILLÉES

La Déclaration d'Utilité Publique permet de lancer maintenant une nouvelle phase opérationnelle, au cours de laquelle va s'engager la réalisation d'études techniques détaillées.

Des entreprises seront donc présentes sur le terrain afin de réaliser des mesures ou des relevés pour préparer les futurs travaux.



Pour plus de détails sur ces mesures, vous pouvez consulter les annexes de la DUP sur le site du projet [www.rte-ligne-avelingavrelle.com](http://www.rte-ligne-avelingavrelle.com)



### Interview du directeur de projet: Cyril WAGNER

#### Pouvez-vous rappeler en quelques mots les enjeux du projet ?

Ce projet sécurisera l'alimentation électrique de plus d'1,7 million d'habitants et de 530 communes.

Il permettra également d'accompagner le développement économique d'un territoire intégrant plus de 200 000 entreprises et accompagnera la transition énergétique régionale.

Le projet Avelin-Gavrelle représente un investissement de plus de 150 millions d'euros pour RTE et le chantier générera des retombées locales et régionales à hauteur de 30 millions d'euros.

#### Vous avez pris récemment la direction du projet, quel est votre état d'esprit ?

Ma volonté est de dialoguer avec tous les acteurs du projet pour apporter des solutions adaptées à chaque situation ou difficulté rencontrées. C'est pourquoi, en ce début d'année 2017, j'ai commencé à rencontrer les acteurs du territoire, notamment les élus. Je continuerai ces échanges tout au long de l'année avec toutes celles et ceux qui le souhaitent.

Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant la mise en service de la ligne. Je sais que les attentes sont fortes. Je mettrai toute mon énergie et ma disponibilité pour mener à bien ce projet dans la transparence et la concertation.

#### Quelles sont vos priorités ?

En cette période hivernale particulièrement froide où la demande en électricité est importante et où le réseau de transport d'électricité est fortement sollicité, le renforcement de l'axe électrique entre Avelin et Gavrelle est une priorité et un enjeu majeur pour la sécurité électrique de toute la région. Maintenant que le tracé général est déclaré d'utilité publique, nous allons nous rapprocher des élus, riverains, propriétaires et exploitants agricoles afin de définir le tracé de détail. Il s'agira de déterminer l'implantation de chaque pylône à l'intérieur du tracé général et d'apporter des solutions personnalisées et individuelles à chaque situation rencontrée.

Nous nous attacherons à mettre en œuvre les engagements pris par RTE tout au long de la concertation comme l'enfouissement des lignes à 20 000, 90 000 et 225 000 volts et aussi les récentes demandes de l'État, avec, plus particulièrement, le rachat par RTE de certaines maisons.

# 50 km de lignes électriques mises en souterrain

Sur l'ensemble du territoire concerné par le projet, environ 50 km de lignes électriques aériennes (de 20 000 à 225 000 volts) seront mises en souterrain entre 2017 et 2020, au titre des mesures compensatoires.

Pour réduire l'impact global du réseau électrique sur le paysage local et compenser l'impact de la future ligne, seront mis en souterrain 5 km de lignes à 225 000 volts, 15 km de lignes à 90 000 volts et environ 30 km de lignes à 20 000 volts. A ces niveaux de tension, la technique souterraine présente des impacts réduits et maîtrisés, contrairement au cas des lignes à 400 000 volts de forte puissance.

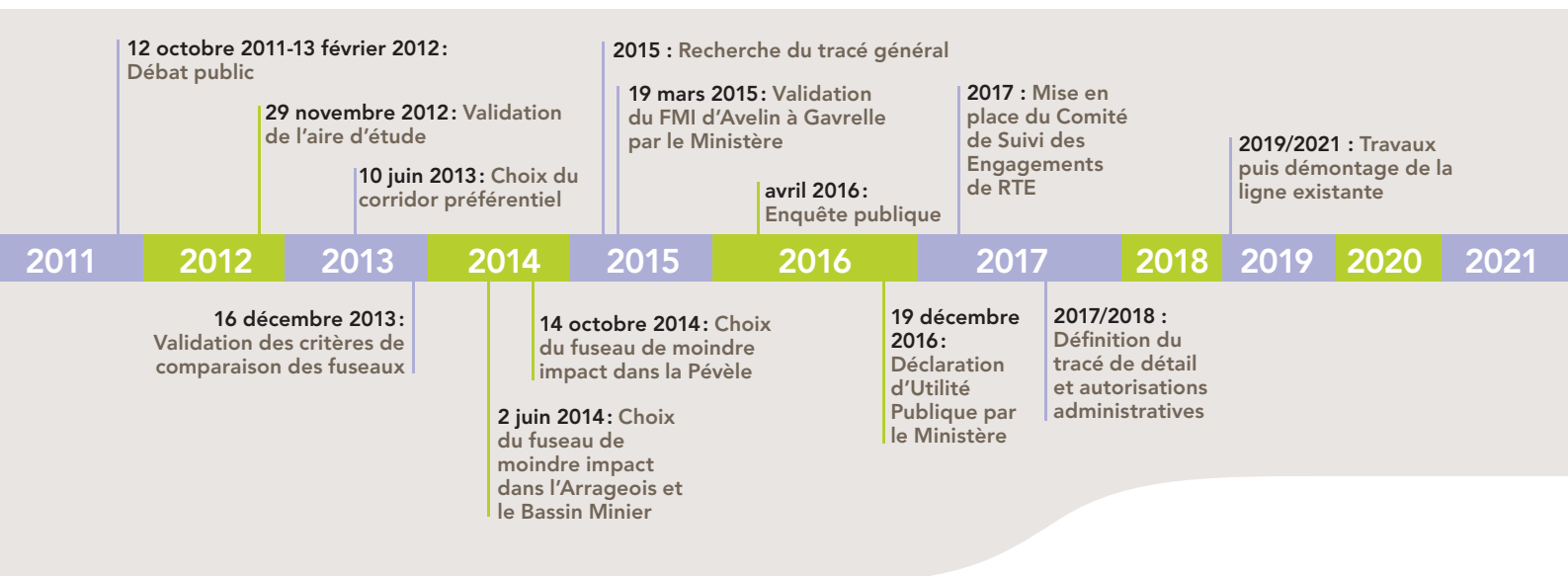
Cette mise en souterrain de près de 50 km de lignes aériennes, souvent à proximité de secteurs d'habitations, permettra le démontage de plus de 220 pylônes et poteaux. Cette mesure compensatoire réduira l'impact sur le cadre de vie de la population et sur les activités agricoles. Des Instances Locales de Concertation (ILC) réuniront, à l'été 2017, sous l'égide du Préfet, élus, chambres consulaires, services de l'État et associations locales représentatives du territoire, pour valider les tracés en souterrain (pour les lignes à 90 000 et 225 000 volts).



## Les prochaines étapes du projet

Le début des travaux est planifié à la mi-2019 pour une mise en service à l'automne 2021. Ce calendrier tient compte des procédures administratives à venir, dont la nature a été précisée au fur et à mesure de l'avancée des études de détail mais, aussi,

de la volonté de RTE de poursuivre, dans les meilleures conditions, le dialogue avec l'ensemble des acteurs. Enfin, il intègre les remarques émises par Madame la ministre de l'Environnement dans son courrier du 19 décembre 2016.



**Nous écrire par email :** [ligne-avelingavrelle@rte-france.com](mailto:ligne-avelingavrelle@rte-france.com) / **Par courrier :** RTE Nord – Projet Avelin-Gavrelle Service Concertation Environnement Tiers - 62 rue Louis Delos – TSA 51010 – 59709 MARCO-EN-BAROEUL CEDEX